

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 4 octobre 2013

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°9

INSTRUCTION N° 272286/DEF/RH-AT/SDF

relative à la formation au combat corps à corps adapté aux combats de haute intensité.

Du 12 juin 2013

INSTRUCTION N° 272286/DEF/RH-AT/SDF relative à la formation au combat corps à corps adapté aux combats de haute intensité.

Du 12 juin 2013

NOR D E F T 1 3 5 1 4 1 3 J

Référence :

Instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 15 octobre 2012 (BOC N° 46 du 29 octobre 2012, texte 9 ; BOEM 312.2.1, 620-4.1.5.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Huit annexes et six appendices.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 763.4

Référence de publication : BOC N°42 du 4 octobre 2013, texte 9.

Préambule.

Développé dans le but de simplifier et d'adapter aux exigences et aux réalités des engagements actuels la pratique du combat d'homme à homme, le combat corps à corps adapté aux combats de haute intensité (C4) fait partie intégrante des techniques commandos depuis 2009.

Le C4 est intrinsèquement lié à l'instruction sur le tir de combat (IST-C) dont il partage la gestuelle et les règles élémentaires. Visant à améliorer le comportement et l'efficacité du combattant, il en complète et prolonge l'enseignement en favorisant l'acquisition de techniques de combat rapproché, à mains nues, à l'arme courte, à l'arme longue ou à la baïonnette ; cet apprentissage s'effectue dans le strict respect des mesures de sécurité qui président à la mise en œuvre de l'armement à très courte distance. Si le C4 partage avec les techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR) des attitudes et postures initiales, communes aux techniques de combat corps à corps, il s'en différencie par des ripostes propres à l'IST-C et des contraintes particulières liées au port des équipements du combattant débarqué. Cette spécificité impose une architecture et un parcours de formation adapté à l'armée de terre.

Considérées comme des techniques de combat rapproché résolument offensives, le C4 complète la formation des combattants débarqués :

- en développant leur rusticité, leur agressivité et leur endurance ;
- en leur permettant d'acquérir davantage d'assurance, une plus grande stabilité émotionnelle et une meilleure confiance en eux ;
- en développant leur aptitude à s'engager au corps à corps alors qu'ils évoluent en équipements complets, éventuellement avec leurs effets de protection et leur environnement fantassin à équipement et liaison intégrés (FELIN).

La formation au C4 doit être impérativement encadrée par du personnel qualifié, maîtrisant autant la pratique que les principes de cette méthode ainsi que de l'IST-C. Pour cela, plusieurs niveaux de compétence individuels ont été définis :

- le niveau initial du combattant ;
- le moniteur ;
- l'instructeur ;
- l'expert.

La présente circulaire a pour objet de définir les dispositions relatives à l'instruction du C4. Elle définit les différentes prérogatives et les responsabilités de chaque niveau de formation C4 et précise les programmes d'instruction et les modalités de recyclage qui y sont associés.

1. LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE QUALIFICATION.

La formation C4 est articulée en quatre niveaux qui garantissent la progressivité de cet enseignement :

- la formation technique élémentaire (FTE) C4 ;
- le moniteur C4 ;
- l'instructeur C4 ;
- le formateur C4.

Ces quatre niveaux de formation couvrent l'étendue de la formation C4, du simple exécutant de ces techniques au formateur.

2. LA FORMATION TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

2.1. Les finalités.

La FTE est destinée à faire acquérir au combattant des savoir-faire qui lui permettront de réagir efficacement et de façon adaptée aux diverses situations opérationnelles auxquelles il pourrait être confronté dans le cadre d'un engagement au contact. Le respect et la restitution des règles de sécurité du tir de combat et de manipulation de l'armement devront constituer les bases fondamentales de l'apprentissage de la FTE.

Elle doit permettre de faire acquérir les premiers automatismes individuels qui lient le corps à corps au tir de combat.

2.2. Les prérequis.

Les modules alpha, bravo et charlie de l'IST-C fusil d'assaut de dotation sont nécessaires pour entrer en formation.

2.3. Les objectifs généraux de la formation.

Dans le respect des règles de sécurité de la pratique du C4, il s'agit de faire acquérir des savoir-faire visant à :

- restituer de manière efficace et en situation opérationnelle les techniques enseignées ;
- réduire le stress de l'assaut ou de l'engagement ;
- restituer la gestuelle IST-C et corps à corps lors des synthèses ;
- savoir résoudre des situations hostiles au corps à corps avec ou sans l'armement.

2.4. La mise en oeuvre.

Cette formation est menée au sein des unités par les titulaires des diplômes de moniteur C4, d'instructeur C4, ou lors du stage de moniteur des techniques commando au centre national d'entraînement commando (CNEC).

Le volume horaire de la formation comprend au minimum 22 heures. À l'issue, une attestation de suivi de formation est délivrée.

Le contenu de cette formation est décrit en annexe II. disponible sur le site intr@terre du CNEC.

3. LA FORMATION DE MONITEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

Ouvert aux cadres et aux militaires du rang déjà qualifiés FTE C4, le stage de moniteur C4 (MC4) a pour but de faire acquérir aux personnels concernés les compétences nécessaires afin :

- de conduire les séances du programme exécutant C4 (FTE) ;
- de conduire les séances du programme moniteur C4 sous la responsabilité d'un instructeur C4 ;
- d'occuper la fonction de meneur lors de synthèses (le rôle du meneur est de « conduire » et « d'orienter » lors des synthèses. Il peut faire exécuter, au cours du déplacement des fondamentaux, des exercices de renforcement musculaire, des frappes sur boucliers ou pattes d'ours, etc.).

3.1. Durée.

Le volume horaire comprend 57 heures dont 4 heures dédiées à l'accueil, aux perceptions et aux réintégrations.

3.2. Conditions d'admission.

Les candidats à cette action de formation doivent :

- être désignés par l'organisme de formation d'appartenance ;
- être déclarés aptes à suivre cette formation.

3.3. Les prérequis.

Tout stagiaire MC4 doit justifier des prérequis suivants :

- détention de la FTE C4 ;
- module alpha, bravo, charlie et delta pare-balles de l'IST-C fusil d'assaut de dotation ;
- module alpha et charlie arme de poing de dotation.

3.4. Les finalités.

À l'issue du stage, le MC4 doit avoir acquis les compétences et le niveau nécessaires dans les domaines technique, tactique et pédagogique pour enseigner en autonomie l'ensemble des savoir-faire relatifs à la FTE. Subordonné à un instructeur C4, le moniteur peut participer à l'enseignement de l'ensemble des apprentissages relatifs au programme du MC4.

3.5. Les objectifs généraux de la formation.

Les objectifs du stage de formation MC4 sont :

- de faire acquérir une maîtrise pratique, théorique et pédagogique du C4 tout en veillant en permanence au respect des règles de sécurité du tir au combat et de manipulation de l'armement ;
- d'expliquer, de démontrer et de corriger les savoir-faire techniques et tactiques enseignés ;
- d'analyser et de percevoir les effets de leur action sur l'état physique et psychologique du personnel à former ;
- de préserver au mieux l'intégrité physique du personnel à former ;
- de concevoir et de réaliser des synthèses de types FTE C4.

3.6. Le déroulement du stage.

La formation MC4 est dispensée dans le cadre du stage d'instructeur des techniques commando ou dans le cadre d'une formation décentralisée de deux semaines agréée par le CNEC en unité (les conditions particulières d'organisation d'une telle action de formation décentralisée sont décrites en annexe V.).

Le contenu de cette formation est décrit en annexe III.

3.7. Les modalités d'évaluation.

Les disciplines sont regroupées en trois unités de valeur (UV).

UV1 « connaissances techniques » :

- évaluation technique.

UV2 « connaissances pédagogiques et réglementaires » :

- évaluation pédagogique : le stagiaire est mis en situation pédagogique sur une partie de séance d'une durée de 20 minutes ;
- évaluation écrite des connaissances théoriques sur la réglementation.

UV3 « manipulation armement » :

- évaluation continue sur la gestuelle, la liaison avec l'armement lors des séances et lors des évaluations.

La réussite au MC4 est conditionnée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 dans chacune des UV. L'échec à l'une des UV est éliminatoire.

La réussite à l'examen entraîne la délivrance par le CNEC du diplôme de moniteur C4 et autorise son titulaire au port de l'insigne correspondant (cf. annexe VII.).

3.8. Le recyclage.

Pour garantir la qualité et la sécurité des cours dispensés, le moniteur C4 doit se recycler tous les 5 ans. Ce recyclage est dispensé :

- soit en unité par un instructeur C4 (IC4) ou un formateur C4 (FC4) ;

- soit à l'occasion du stage de recyclage des instructeurs des techniques commando organisé au CNEC, qui renouvelle également les habilitations du MC4 (sous réserve d'être qualifié moniteur C4 ou instructeur des techniques commando depuis 2009).

Le recyclage est organisé en 2 phases :

- une phase de remise à niveau par un IC4 ;
- un contrôle certificatif.

Le contrôle est effectué sur au moins trois séances au cours desquelles le moniteur C4 est placé en situation d'animateur d'une séance du programme de la FTE.

Le contenu de ces séances doit couvrir l'étendue du programme et comporter au moins :

- une séance à mains nues autre que la séance des fondamentaux ;
- une séance avec arme létale ;
- une séance de travail au sol.

Ce recyclage peut être organisé à l'occasion d'une période bloquée ou être réparti sur une période allant jusqu'à 3 mois en fonction des contraintes locales.

Toute action de recyclage doit être validée et notifiée à l'intéressé par la délivrance d'une attestation signée par l'instructeur puis visée par le commandant de la formation administrative de l'intéressé.

4. LA FORMATION D'INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

Ouvert aux cadres déjà qualifiés moniteur C4 ou moniteur TIOR, le stage d'instructeur C4 a pour but de faire acquérir au personnel concerné les compétences nécessaires afin :

- d'assurer au sein des corps de troupe, des écoles et des centres spécialisés, la conduite et la direction de séances d'instruction C4 ;
- d'organiser, dans le cadre d'un stage décentralisé, la formation des moniteurs C4 et leur recyclage ;
- de mettre en place des synthèses et des parcours C4 ;
- de conseiller le commandant de la formation administrative (CFA) d'appartenance et les commandants d'unité élémentaire (CDUE) en matière de formation et de mise en œuvre du C4.

4.1. Durée.

Ce stage d'une durée de 121 heures se déroule au CNEC sur les deux emprises de Mont Louis et de Collioure.

4.2. Conditions d'admission.

Les officiers et sous-officiers candidats à cette action de formation doivent :

- être proposés par l'organisme de formation d'appartenance puis désignés par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) ;
- être déclarés aptes à suivre cette formation ;

- avoir effectué les prérequis en unité (attestation signée par le corps d'appartenance disponible sur le site intr@terre du CNEC qui doit être jointe au dossier d'inscription) définis au point 4.3. ;
- avoir satisfait aux tests d'admission au CNEC au cours de la première journée de stage.

4.3. Les prérequis.

Tout stagiaire doit justifier des prérequis suivants :

- être titulaire du brevet de moniteur C4 ou moniteur TIOR ;
- être détenteur du certificat d'aptitude au tir (CATI) d'arme et CATI IST/C valide fusil d'assaut de dotation alpha, bravo, charlie et delta (pare-balles, lampe blanche) ;
- être détenteur du CATI d'arme et CATI IST/C valide arme de poing de dotation alpha, bravo, charlie, delta (lampe blanche).

4.4. Tests d'admission.

Un test d'admission est organisé la première journée du stage. Il se déroule sous la forme de trois ateliers :

- 2' de frappes sur sac ;
- 2' d'opposition en techniques pieds poings ;
- 2' d'opposition au sol.

4.5. Les finalités.

À l'issue du stage, l'instructeur doit être en mesure de former et d'entraîner en toute sécurité le personnel de son unité, à la pratique du C4. Il est le seul à pouvoir mettre en place des parcours type C4. Il peut également assurer la formation décentralisée moniteur C4 et son recyclage, conformément à l'annexe V.

4.6. Les objectifs généraux de la formation.

Objectif n° 1 : faire acquérir les connaissances juridiques et le cadre réglementaire permettant :

- de faire connaître la réglementation en termes d'environnement C4 ;
- d'acquérir une connaissance de la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile et pénale.

Objectif n° 2 : faire acquérir une maîtrise pratique, théorique et pédagogique du C4 en respectant les règles du tir au combat permettant :

- d'expliquer, démontrer, corriger les savoir-faire techniques et tactiques enseignés ;
- d'analyser et percevoir les effets de leur action sur l'état physique et psychologique du personnel à former ;
- de préserver au mieux l'intégrité physique du personnel à former ;
- de concevoir et élaborer des cycles d'entraînement.

Objectif n° 3 : faire acquérir les connaissances et les savoir-faire indispensables pour concevoir et élaborer des synthèses et des parcours C4 permettant :

- d'observer et d'évaluer l'apprenant au travers de situations aménagées ;
- de contrôler la pertinence de l'enseignement.

Objectif n° 4 : faire acquérir les compétences nécessaires au recyclage des moniteurs C4 permettant :

- d'assurer une remise à niveau des moniteurs C4 à recycler ;
- d'évaluer les compétences techniques et pédagogiques des moniteurs C4 à recycler.

Objectif n° 5 : faire acquérir les compétences nécessaires à la mise en place d'une formation décentralisée de moniteur C4 permettant :

- de connaître les procédures administratives de mise en place d'une formation décentralisée ;
- de planifier une action de formation de moniteur C4 ;
- de préparer le personnel aux évaluations techniques et pédagogiques de fin de formation ;
- de constituer et de diriger une équipe pédagogique.

4.7. Le déroulement du stage.

La formation de l'IC4 est dispensée au CNEC. La durée de formation est de 3 semaines. Le contenu de cette formation est décrit en annexe IV.

4.8. Les modalités d'évaluation.

Les disciplines sont regroupées en trois UV. Cette évaluation porte sur :

- UV1 : connaissances techniques :
 - évaluation technique : restitution des différentes techniques couvrant l'ensemble du programme de formation ;
 - évaluation technico-tactique : restitution sous forme de parcours permettant de découvrir l'ensemble du programme y compris dans le domaine du tir de combat ;
- UV2 : connaissances pédagogiques et réglementation :
 - évaluation pédagogique : le stagiaire est mis en situation pédagogique, sur une séance d'une durée de 20 minutes, sur un thème imposé par l'examineur ;
 - évaluation écrite des connaissances théoriques sur la réglementation ;
 - évaluation sur la conception d'un parcours type C4 ;
- UV3 : manipulation armement :
 - évaluation continue sur la gestuelle IST-C.

La réussite à l'examen de l'IC4 est subordonnée à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 dans chacune des trois UV. L'échec à l'une des UV est éliminatoire pour l'ensemble du stage.

Elle entraîne la délivrance par le CNEC du diplôme d'instructeur C4 et autorise son titulaire au port de l'insigne correspondant (cf. annexe VII.).

Si le candidat échoue au stage IC4 après avoir réalisé en intégralité le programme de la première semaine de stage, ses habilitations de moniteur C4 sont renouvelées pour cinq ans.

4.9. Le recyclage.

Pour garantir la qualité et la sécurité de la mise en œuvre des cours dispensés, l'IC4 doit se recycler tous les cinq ans. D'une durée d'une semaine, le recyclage des IC4 peut s'effectuer comme suit :

- au cours de la 1^{re} semaine lors d'un stage IC4 ;
- en cas de réussite au stage instructeur des techniques commando.

Le recyclage a pour but de renouveler, pour une période de 5 ans les prérogatives de l'instructeur C4.

Le stage de recyclage des instructeurs C4 est dispensé uniquement au CNEC. Il permet d'actualiser les connaissances des instructeurs dans les domaines de :

- l'évolution des directives, de la réglementation, de la prévention et de la sécurité des accidents liés à ces pratiques ;
- l'évolution des procédés pédagogiques et des méthodes d'entraînement ;
- l'évolution des savoir-faire C4 ;
- la conception et de la conduite des parcours ;
- l'évolution des contenus des formations qualifiantes.

Le stage de recyclage des instructeurs C4 comprend 2 UV :

- UV1 : connaissances du combat corps à corps adapté aux combats de haute intensité :
 - révisions des techniques à mains nues, des techniques au sol, aux armes blanches, des techniques avec armes de dotation et de tir au combat ;
- UV2 : connaissances pédagogiques :
 - procédés pédagogiques, évolutions des formations qualifiantes et cadre réglementaire.

Le renouvellement des prérogatives de l'instructeur C4 est conditionné par la réussite aux évaluations portant sur chacune des deux UV. Le stagiaire doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chaque contrôle effectué. L'échec à l'une des UV est éliminatoire pour le recyclage.

Seuls les titulaires d'un diplôme en cours de validité sont habilités à conduire l'instruction corps à corps adapté aux combats de haute intensité.

5. LE FORMATEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

Ce diplôme reconnaît l'expertise technique et pédagogique du cadre qui s'est consacré à l'encadrement des stagiaires C4 et permet, en plus des habilitations des instructeurs, de :

- valider les formations de moniteur C4 décentralisées ;
- suivre les évolutions techniques et de participer aux études du domaine ;
- suivre la réglementation du domaine et de contrôler son application par le personnel qualifié C4.

5.1. Conditions d'obtention.

Les officiers et sous-officiers postulant à ce diplôme doivent :

- être titulaires du brevet d'instructeur C4 ;
- être titulaires du moniteur IST-C en cours de validité et détenteurs des qualifications demandées en prérequis des stages ;
- avoir servi au CNEC à l'encadrement direct des stagiaires C4 pendant au moins 2 ans ;
- justifier d'un investissement personnel dans la formation C4.

Le formateur se voit reconnaître les prérogatives lui permettant de valider les stages décentralisés moniteur C4 en unité.

5.2. Décision.

La décision d'attribution est réalisée par une commission annuelle composée du :

- commandant du CNEC ;
- directeur général de la formation du CNEC ;
- commandant du groupement d'instruction des stagiaires (GIS) du CNEC ;
- chef de brigade C4 (responsable des formations C4).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur de la formation,*

Dominique SANMARTY.

ANNEXE I.
SYNOPTIQUE DE L'ARTICULATION DES FORMATIONS DE COMBAT CORPS À CORPS
ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

NIVEAU.	FORMATION TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE.	FORMATION DE MONITEUR.	FORMATION D'INSTRUCTEUR.	FORMATEUR.
OBJECTIFS ET PRÉROGATIVES.	Restitution des techniques opérationnelles C4 et IST-C.	Enseigner en autonomie l'ensemble des savoir-faire relatif à la FTE et sous couvert d'un instructeur C4 participer à l'enseignement du programme du moniteur C4.	Former et entraîner à la pratique du C4. Mettre en place des parcours type C4. Assurer la formation décentralisée du moniteur C4 et son recyclage.	Valider les stages décentralisés moniteur C4 en unité.
DURÉE DE FORMATION.	22 heures.	57 heures.	121 heures.	
PRÉREQUIS.	IST-C fusil d'assaut de dotation alpha, bravo et charlie.	FTE C4. IST-C fusil d'assaut de dotation alpha, bravo, charlie et delta pare-balles. IST-C arme de poing de dotation alpha et charlie.	Moniteur C4 ou moniteur TIOR. IST-C fusil d'assaut de dotation alpha, bravo, charlie et delta (pare-balles, lampe blanche). IST-C arme de poing de dotation alpha, bravo, charlie et delta (lampe blanche).	Instructeur C4. Moniteur IST-C.
QUALIFICATION NÉCESSAIRE (QUALIFICATION MINIMALE REQUISE POUR DISPENSER L'INSTRUCTION).	Moniteur et instructeur C4.	Moniteur et instructeur C4 (sous couvert d'un instructeur C4).	Instructeur C4.	
ORGANISME HABILITÉ.	Organisme d'emploi ou CNEC.	CNEC ou stage décentralisé dans tout organisme d'emploi validé par un formateur C4.	CNEC.	CNEC.
RECYCLAGE.	Néant.	Stage recyclage des instructeurs commando au CNEC ou stage organisé en unité par un instructeur C4.	En période bloquée au CNEC ou en cas de réussite à l'instructeur des techniques commando.	

ANNEXE II.
CATALOGUE DES SÉANCES INSCRITES AU PROGRAMME DE LA FORMATION TECHNIQUE
ÉLÉMENTAIRE DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE
INTENSITÉ.

Toutes les séances du niveau formation technique élémentaire sont réalisées en tenue de combat avec équipement (gilet de combat, sac à dos, etc.). Les postures et les manipulations liées à l'IST-C sont appliquées tout au long du cursus C4.

Le port de l'équipement ainsi que le lien permanent vers l'IST-C impliquent des ripostes adaptées.

	PROGRAMME, VOLUME HORAIRE.		
COMPOSANTE B : FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.	C4 101	Fondamentaux et rappels IST-C.	2 heures
	C4 102	Réponse C4 membres supérieurs.	2 heures
	C4 103	Réponse C4 membres inférieurs.	2 heures
	C4 104	Réponse C4 avec arme longue, révision.	2 heures
	C4 105	Couteau n° 1 et attaque sentinelle.	2 heures
	C4 106	Sol n° 1 : apprentissage technique au sol.	2 heures
	C4 107	Défense sur saisie et ceinture de face.	2 heures
	C4 108	Défense sur saisie et ceintures de côté et arrière.	2 heures
	C4 109	Défense sur saisie de l'arme longue + révision.	2 heures
	C4 110	Synthèse (la durée de la synthèse de la FTE C4 est laissée à l'appréciation du responsable de la formation en fonction de l'effectif et du parcours choisi).	4 heures
COMPOSANTE F : ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	Formalités d'accueil, perceptions et réintégrations.		
TOTAL.			2 2 heures

ANNEXE III.

CATALOGUE DES SÉANCES INSCRITES AU PROGRAMME DE LA FORMATION MONITEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

Toutes les séances du niveau moniteur C4 sont réalisées en tenue de combat avec équipement (gilet de combat, sac à dos, gilet pare-balles, etc.). Les postures et manipulations liées à l'IST-C sont appliquées tout au long du cursus C4.

Le port de l'équipement ainsi que le lien permanent vers l'IST-C impliquent des ripostes adaptées.

PROGRAMME, VOLUME HORAIRE.			
COMPOSANTE B : FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.		Évaluation initiale.	
	C4 201	Combativité pieds/poings et sol [l'évaluation initiale se déroule sous la forme suivante : 1' 30" d'opposition pieds/poings (casque, gants de boxe et protections individuelles) suivi d'une minute de récupération et 1' 30" d'opposition au sol (sans protections et sans frappes)].	2 heures
	C4 202	Fondamentaux.	2 heures
	C4 203	Réponse C4 membres supérieurs.	2 heures
	C4 204	Réponse C4 membres inférieurs.	2 heures
	C4 205	Cours théorique : réglementation.	2 heures
	C4 206	Réponse C4 avec arme longue et arme courte.	2 heures
	C4 207	Couteau n° 1 et attaque sentinelle.	2 heures
	C4 208	Défense sur attaque couteau.	2 heures
	C4 209	Neutralisation par la tête.	2 heures
	C4 210	Sol n° 1 : apprentissage technique au sol.	2 heures
	C4 211	Défense sur saisie et ceinture de face.	2 heures
	C4 212	Sol n° 2 : perfectionnement technique au sol.	2 heures
	C4 213	Défense sur saisie et ceintures de côté et arrière.	2 heures
	C4 214	Défense sur saisie de l'arme longue, courte et du couteau.	2 heures
	C4 215	Tests théoriques.	1 heure
	C4 216	Parcours C4.	4 heures
	C4 217	Perfectionnement n° 1.	2 heures
	C4 218	Mises en situations pédagogiques.	4 heures
C4 219	Évaluation « techniques C4 ».	4 heures	

	C4 220	Évaluation « pédagogie C4 ».	8 heures
	C4 221	Manipulations armement (ces manipulations sont réalisées sous la responsabilité d'un moniteur IST-C en cours de validité et détenteur des qualifications contrôlées).	2 heures
COMPOSANTE F : ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		Formalités d'accueil, perceptions et réintégrations.	4 heures
TOTAL.			57 heures

ANNEXE IV.
**CATALOGUE DES SÉANCES INSCRITES AU PROGRAMME DE LA FORMATION
D'INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE
INTENSITÉ.**

Toutes les séances du niveau instructeur C4 sont réalisées en tenue de combat avec équipement (gilet de combat, sac à dos, gilet pare-balles, etc.). Les postures et manipulations liées à l'IST-C sont appliquées tout au long du cursus C4.

Le port de l'équipement ainsi que le lien permanent vers l'IST-C impliquent des ripostes adaptées.

PROGRAMME, VOLUME HORAIRE.			
COMPOSANTE B : FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.	C4 301	Test d'admission organisé la première journée du stage : 2' de frappes sur sac ; 2' d'opposition en techniques pied poings ; 2' d'opposition au sol.	2 heures
	C4 302	Mise en application des fondamentaux avec tir IST-C.	6 heures
	C4 303	Réponse C4 membres supérieurs	2 heures
	C4 304	Réponse C4 membres inférieurs.	2 heures
	C4 305	Réponse C4 avec arme longue et arme courte.	2 heures
	C4 306	Couteau n° 1 et attaque sentinelle.	2 heures
	C4 307	Synthèse intermédiaire n° 1.	3 heures
	C4 308	Neutralisation par la tête.	2 heures
	C4 309	Défense sur attaques couteaux à mains nues.	2 heures
	C4 310	Sol n° 1 : apprentissage technique au sol.	2 heures
	C4 311	Combat avec lampe.	2 heures
	C4 312	Dégainer frapper + baïonnette.	2 heures
	C4 313	Traumatologie et prévention des accidents.	2 heures
	C4 314	Techniques d'optimisation du potentiel : préparation mentale et respiration.	2 heures
	C4 315	Perfectionnement réponse C4.	2 heures
	C4 316	Défense sur saisie et ceinture de face, côté et arrière.	2 heures
	C4 317	Synthèse intermédiaire n° 2 (synthèse en ambiance nocturne).	3 heures
	C4 318	Défense sur attaques couteaux à mains nues et avec arme.	2 heures
	C4 319	Sol n° 2 : perfectionnement technique au sol.	2 heures
	C4 320	Défense sur saisie de l'arme longue, courte et du couteau.	

		2 heures
C4 321	Synthèse intermédiaire n° 3 (synthèse en milieu confiné).	3 heures
C4 322	Couteau en dualité.	2 heures
C4 323	Théorie : construction de séance, synthèses, parcours.	2 heures
C4 324	Conception de parcours (théorie et pratique).	10 heures
C4 325	Sol n° 3 : techniques complémentaires au sol.	3 heures
C4 326	Théorie : réglementation, recyclage, moniteur décentralisé.	2 heures
C4 327	Perfectionnement saisies et ceinture.	2 heures
C4 328	Mise en situation face à un ou plusieurs ennemis.	2 heures
C4 329	Perfectionnement tactique : combat AZUR.	4 heures
C4 330	Synthèse intermédiaire n° 4 (synthèse en zone urbaine).	3 heures
C4 331	Travail en milieu restreint (escalier ou couloir).	4 heures
C4 332	Moyens d'entraves et capture de personnel.	1 heure
C4 333	Mises en situation pédagogique.	6 heures
C4 334	Perfectionnement : mises en situation (air soft).	4 heures
C4 335	Évaluation théorique.	2 heures
C4 336	Dossier parcours + mise en œuvre.	8 heures
C4 337	Évaluation technique.	2 heures
C4 338	Évaluation pédagogique.	4 heures
C4 339	Évaluation technico-tactique (parcours sur le site du Fort Béar).	8 heures
COMPOSANTE F : ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	Formalités d'accueil, perceptions et réintégrations.	4 heures
TOTAL.		121 heures

ANNEXE V.

CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE FORMATION DÉCENTRALISÉE DE MONITEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ.

1. CONDITIONS D'ORGANISATION.

La mise en place d'un stage décentralisé doit faire l'objet, en amont, d'un projet pédagogique comprenant les contenus et les objectifs de formation avec la liste et les qualifications détenues par le personnel encadrant.

Ce stage, encadré par un instructeur C4 à jour de qualifications (recyclage tous les 5 ans), est placé sous la responsabilité du CNEC qui délivre un agrément de formation.

Le CNEC doit obligatoirement être associé au processus d'évaluation finale par la présence d'un formateur C4 qui valide la formation réalisée et l'évaluation certificative.

2. PROCÉDURES DE RÉALISATION.

Cette action de formation doit être soumise à la direction générale de la formation du CNEC qui validera ou non le projet.

L'unité organisatrice téléchargera sur le site intr@terre du CNEC le projet pédagogique relatif à la formation de moniteur C4.

Elle transmettra au CNEC, au moins un mois avant le début de stage, le projet pédagogique et la programmation complète, comprenant la photocopie du diplôme de l'instructeur C4 référent (à jour de son recyclage) désigné pour encadrer le stage.

Après vérification de leur conformité, le CNEC délivrera un agrément de formation à l'unité support pour l'organisation du stage. Cet agrément précisera les noms, prénoms et grade du personnel désigné pour l'évaluation.

Un procès-verbal de fin de stage, cosigné par le responsable de la formation de l'unité et le cadre chargé de la certification, sera adressé, par la voie hiérarchique, au bureau planification des stages du CNEC.

Dès réception du procès-verbal, le CNEC transmettra à l'unité les diplômes de moniteur C4.

3. ADMINISTRATION.

Le CNEC prendra à sa charge :

- les frais de déplacement du personnel du CNEC au taux non logé, non nourri ;
- le montant des insignes (moniteur C4) fournis par le CNEC ;
- les frais de carburant et d'autoroute si déplacement en véhicule.

ANNEXE VI.
ATTESTATIONS ET DIPLÔMES DE FORMATION.

APPENDICE VI.A.
*ATTESTATION DE SUIVI DE « FORMATION TECHNIQUE ÉLÉMENTAIRE DE COMBAT CORPS
À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ATTESTATION

DE SUIVI DE FORMATION TECHNIQUE ELEMENTAIRE C4

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui a reçu la formation technique élémentaire C4 en date du « DATE_DE_LA_FORMATION ».

Le présent document atteste l'apprentissage des techniques enseignées.

A « LIEU », le « DATE_DE_SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

APPENDICE VI.B.
*DIPLÔME DE « MONITEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE HAUTE
INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIPLÔME

MONITEUR DE COMBAT CORPS A CORPS ADAPTE AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITE

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui a suivi un stage de formation de moniteur C4 en date du « DATE DE LA FORMATION ».

Ce diplôme doit être prorogé tous les 5 ans, à l'occasion d'un stage de recyclage.

A « LIEU », le « DATE DE SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

APPENDICE VI.C.
*ATTESTATION DE RECYCLAGE « MONITEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX
COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ATTESTATION DE RECYCLAGE

MONITEUR DE COMBAT CORPS A CORPS ADAPTE AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITE

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui a suivi un stage de recyclage de formation de moniteur C4 en date du « Date du recyclage ».

Cette attestation proroge pour 5 ans ses habilitations.

A « LIEU », le « DATE_DE_SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

APPENDICE VI.D.
*DIPLÔME D' « INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE
HAUTE INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIPLÔME

INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS A CORPS ADAPTE AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITE

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui a suivi un stage de formation d'instructeur C4 en date du « DATE_DE_LA_FORMATION ».

Ce diplôme doit être prorogé tous les 5 ans, à l'occasion d'un stage de recyclage.

A « LIEU », le « DATE_DE_SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

APPENDICE VI.E.
*ATTESTATION DE RECYCLAGE « INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX
COMBATS DE HAUTE INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ATTESTATION DE RECYCLAGE

INSTRUCTEUR DE COMBAT CORPS A CORPS ADAPTE AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITE

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui a suivi un stage de recyclage de formation d'instructeur C4 en date du « Date du recyclage ».

Cette attestation proroge pour 5 ans ses habilitations.

A « LIEU », le « DATE_DE_SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

APPENDICE VI.F.
*DIPLÔME DE « FORMATEUR DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE
HAUTE INTENSITÉ ».*

CENTRE NATIONAL
D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIPLÔME

FORMATEUR DE COMBAT CORPS A CORPS ADAPTE AUX COMBATS DE HAUTE INTENSITE

délivrée au « GRADE » « NOM » « PRENOM »

qui est reconnu en tant que formateur C4 en date du « DATE_DE_LA_FORMATION ».

Le présent document atteste de l'expertise et des prérogatives afférentes à ce diplôme.

A « LIEU », le « DATE_DE_SIGNATURE »

Attache de signature du commandant de la formation administrative

ANNEXE VII.
RÉPERTOIRE DES INSIGNES DE COMBAT CORPS À CORPS ADAPTÉ AUX COMBATS DE
HAUTE INTENSITÉ.



Formateur C4



Instructeur C4



Moniteur C4

ANNEXE VIII.
DOCUMENTS DE PORTÉE GÉNÉRALE.

PIA 7.1.1-Manuel d'entraînement physique militaire et sportif (lettre n° D-11-008039/DEF/EMA du 12 octobre 2011).

PIA 207 relative aux mesures de sécurité à appliquer à l'instruction et à l'entraînement lors de l'exécution des tirs techniques et tactiques.

Règlement sur l'instruction et l'aguerrissement de type commando (TTA 148).

Directive ministérielle n° 600/DEF/DCSSA/AST/TEC/MDA du 14 janvier 2005 relative au soutien sanitaire des activités à risque dans les armées.

Mémento sur les mesures de sécurité applicables dans l'armée de terre (TTA 116/1).

Mémento E²PMS à l'usage des cadres de contact.

Directive n° 553/DEF/EMAT/BPO/ICE/32 du 30 mai 2007 relative à la mise en place de l'IST-C dans l'armée de terre.

Lettre n° 1808/DEF/EMAT/ES/B.EMP/POP/33 du 2 novembre 2010 relative au référentiel pour l'aguerrissement au combat.

Lettre n° 727/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 27 avril 2010 relative à la politique pour l'aguerrissement au combat.